

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1217**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 8, place Louis Chazette appartenant à la copropriété du 8, place Louis Chazette

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1217**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 8, place Louis Chazette appartenant à la copropriété du 8, place Louis Chazette**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 2007-4512 en date du 12 novembre 2007, le conseil de Communauté a approuvé le programme de rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté urbaine doit acquérir les emprises foncières correspondantes qui sont, soit des terrains situés aux extrémités du futur tunnel, soit des volumes de tréfonds. Parmi ces emprises, figure une parcelle de terrain nu située 8, place Louis Chazette à Lyon 1er et appartenant à la copropriété du 8, place Louis Chazette. Cette parcelle, d'une superficie de 602 mètres carrés, est cadastrée sous le numéro 106 de la section AM.

Aux termes du compromis qui est proposé au Bureau, la copropriété du 8, place Louis Chazette accepte de céder à la Communauté urbaine, ladite parcelle libre de toute location ou occupation, au prix de 6 000 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain nu située 8, place Louis Chazette à Lyon 1er et appartenant à la copropriété du 8, place Louis Chazette.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0651 le 18 décembre 2007 pour la somme de 150 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine- compte 211 200 - fonction 822 - opération 0651, à hauteur de 6 000 € pour l'acquisition et de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.